



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

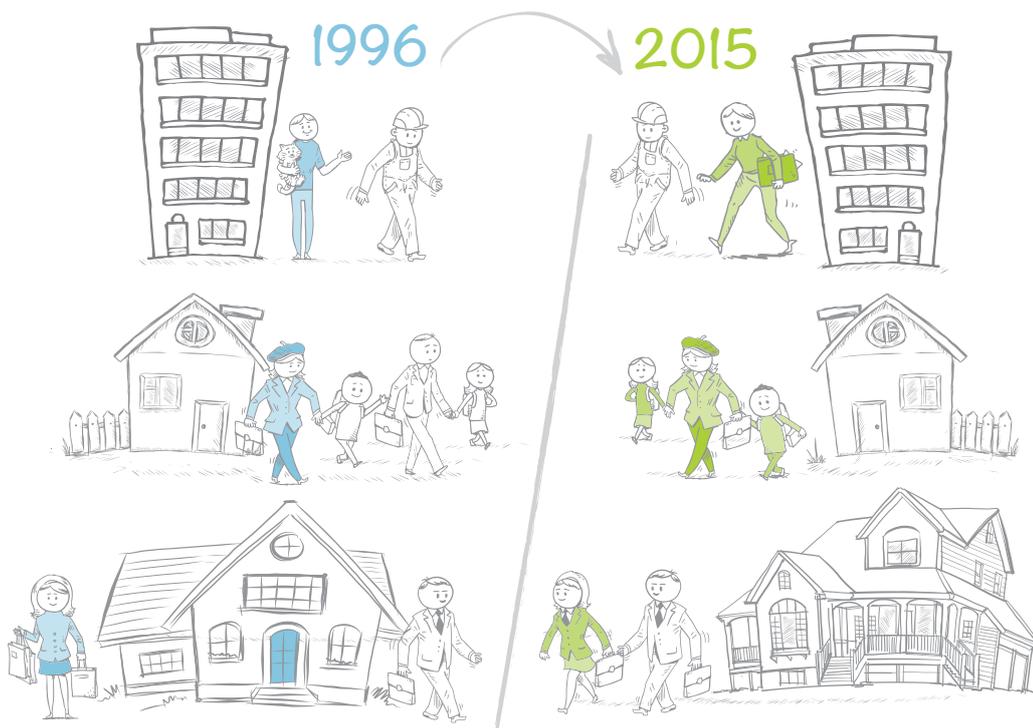
Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ?

En vingt ans, les taux d'activité des femmes et des hommes se sont considérablement rapprochés. Cette avancée a logiquement contribué à diminuer les inégalités entre les deux sexes. Elle aurait dû dans le même temps réduire les inégalités entre ménages. Or il n'en a rien été. Comment l'expliquer ?

Pour résoudre l'énigme, il faut s'immerger dans les données fiscales et sociales de la statistique publique de 1996 à 2015, en examinant tour à tour les revenus des *individus* et des *ménages*, en raisonnant *avant* et *après* la redistribution publique opérée *via* les transferts socio-fiscaux. Une étape intermédiaire mérite une attention particulière : c'est la « redistribution privée », c'est-à-dire la mise en commun des ressources au sein d'un ménage. La prise en compte de cette étape souvent négligée apporte un nouvel éclairage sur les tendances sociodémographiques à l'œuvre.

Si l'impact positif de la hausse de l'emploi féminin sur les inégalités de niveau de vie se confirme, il apparaît cependant plus que contrebalancé par deux phénomènes concomitants. D'abord la baisse de la part des couples et l'augmentation des familles monoparentales et des personnes seules, qui accentuent les inégalités globales. Ensuite une montée de l'homogamie de revenus, qui tend à accroître la polarisation sociale et la proportion de ménages pauvres. Les pouvoirs publics doivent intégrer l'impact de ces facteurs sociodémographiques à toute réflexion sur les réformes de l'État-providence, pour trouver les meilleures parades à ces nouveaux risques sociaux.

Des femmes plus souvent actives, des couples moins nombreux, moins inégalitaires en leur sein mais plus inégalitaires entre eux : quels effets sur les inégalités ?



Pauline
Grégoire-Marchand

Département Société
et politiques sociales

avec la contribution de

Nicolas Frémeaux

conseiller scientifique

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

Ces vingt dernières années, la France a connu d'importantes évolutions économiques et sociodémographiques. La hausse de l'activité des femmes engagée dans les années 1960 s'est poursuivie à un rythme régulier, la baisse du nombre de couples et la réduction des écarts de revenu d'activité entre conjoints ont modifié la structure des ménages et de leurs revenus. L'impact de ces changements sur l'évolution des inégalités nourrit de vives interrogations. La majorité des analyses démontre que la croissance de l'emploi féminin a permis de contenir les inégalités de revenus dans tous les pays de l'OCDE, particulièrement en France¹. Mais ces transformations sociodémographiques sont aussi porteuses de nouveaux risques. Si elle ne bénéficie qu'aux plus qualifiées, l'insertion des femmes sur le marché du travail pourrait devenir une source de polarisation sociale et de reproduction intergénérationnelle des inégalités. En favorisant l'homogamie, elle pourrait agir comme un facteur d'inégalités entre ménages². Qu'en est-il en France ?

Cette note étudie les impacts de ces évolutions sur les inégalités observées en France entre 1996 et 2015, sous trois éclairages. On évalue ces effets au niveau de la population globale et non uniquement entre couples, afin d'appréhender à la fois les enjeux liés à l'homogamie et ceux qui tiennent à la structure changeante des ménages (baisse des couples, hausse des personnes seules et des familles monoparentales). Pour ne pas se limiter aux inégalités de rémunérations, on analyse les inégalités aux différentes étapes de la distribution des revenus : la distribution primaire avec les revenus d'activité, la redistribution socio-fiscale avec les niveaux de vie mais aussi, entre ces deux étapes, la redistribution des revenus issue de la mise en commun des ressources dans les couples, dénommée ici « redistribution privée ». On estime enfin l'ampleur des impacts sur les transferts du système socio-fiscal.

DES MÉNAGES EN RECOMPOSITION

Depuis une vingtaine d'années, de profondes transformations sociales ont modifié la composition des ménages et ainsi remodelé la répartition des revenus. Les couples sont aujourd'hui moins nombreux, moins inégalitaires en leur sein mais aussi plus inégalitaires entre eux.

Moins de couples

Les changements de modes de vie, la mise en couple plus tardive et la hausse des désunions ont entraîné une diminution de la part des couples dans la population. Ce mouvement,

Encadré 1 – Source, champ et définitions

Source

Les données utilisées ici proviennent des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) rétrospectives de 1996 à 2004 (Insee-DGFiP) et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015 (Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA). Les calculs sont de France Stratégie.

Champ

L'ERFS couvre l'ensemble des ménages ordinaires de France métropolitaine dont le niveau de revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Soit, en 2015, 28 millions de ménages, comptant 62,5 millions d'individus, dont 47,8 millions d'adultes. On se restreint ici aux adultes âgés de 25 à 60 ans qui vivent seuls ou en couple, sans enfants ou avec enfants de moins de 25 ans. Soit, en 2015, 17,5 millions de ménages, comptant 26,8 millions de personnes âgées de 25 à 60 ans.

Définitions

Activité : un individu est ici considéré comme actif dès qu'il perçoit dans l'année un revenu d'activité non nul (revenu du travail ou revenu de remplacement lié à l'exercice passé d'un travail, hors pension de retraite). Le taux d'activité est ici égal à la part des individus dont le revenu d'activité est strictement supérieur à zéro parmi l'ensemble des individus adultes.

Indice de Gini : cet indice mesure les inégalités dans l'ensemble d'une population. Il est toujours compris entre 0 et 1, soit entre 0 et 100 points de pourcentage. Plus l'indice de Gini est proche de 0, plus la situation est égalitaire. À l'inverse, plus il est proche de 1 (ou de 100 %), plus les inégalités sont fortes.

Taux de pauvreté : il correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

Pour plus de précisions, se reporter à l'annexe méthodologique de la note consultable sur le site de France Stratégie.

qui date des années 1980, s'est poursuivi ces vingt dernières années : la proportion des individus vivant en couple est ainsi passée de 78 % en 1996 à 69 % en 2015 dans la population âgée de 25 à 60 ans. Pendant de ce phénomène, les familles monoparentales – dont le parent est une femme dans plus de trois cas sur quatre³ – sont devenues 1,6 fois plus nombreuses entre ces deux dates. Cette transformation dans la structure des ménages modifie logiquement la répartition globale des revenus : la

1. OCDE (2015), *In it together: Why less inequality benefits all*, Publications de l'OCDE, Paris.

2. Bouchet-Valat M. (2017), « Le développement de l'emploi des femmes augmente-t-il les inégalités de salaire entre couples ? Le cas de la France entre 1982 et 2014 », *Économie et Statistique*, n° 493, p. 71-90 ; Courtioux P. et Lignon V. (2015), « Homogamie éducative et inégalités de revenu salarial : une perspective de cycle de vie », *Économie et Statistique*, n° 481(1), p. 149-183 ; Frémeaux N. et Lefranc A. (2017), « Assortative mating and earnings inequality in France », IZA, DP n° 11084.

3. Les restrictions d'âge de notre échantillon et les définitions d'activité conduisent logiquement à des résultats légèrement différents de ceux publiés par la statistique publique. Mais ces résultats sont cohérents avec ce qui est observé pour l'ensemble de la population depuis 1996. Voir l'annexe méthodologique de la note sur le site de France Stratégie.



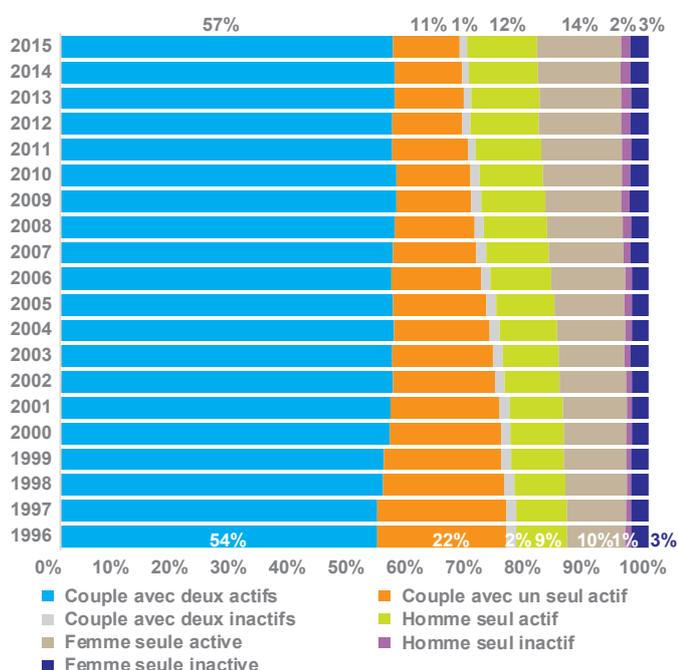
part des revenus d'activité revenant aux individus en couple a diminué à peu près dans les mêmes proportions, de 80 % du total en 1996 à 73 % en 2015.

Moins d'inégalités au sein des couples

Les revenus d'activité des hommes et des femmes se sont par ailleurs rapprochés. Deux mouvements se sont conjugués : la montée continue de l'emploi féminin et la réduction des écarts de rémunération entre les deux sexes. Le taux d'activité des femmes de 25 à 60 ans a ainsi fortement augmenté, passant de 73 % en 1996 à 84 % en 2015, alors qu'il diminuait légèrement pour les hommes, de 94,2 % à 92,7 %. Cette hausse de l'activité féminine se vérifie quelle que soit la structure familiale (voir Graphique 1). Les couples où un seul conjoint travaille sont deux fois moins nombreux qu'il y a vingt ans. Et parmi ces couples, c'est beaucoup plus souvent qu'auparavant une femme qui apporte le revenu d'activité (un cas sur quatre en 2015 contre un sur dix en 1996).

L'insertion croissante des femmes sur le marché du travail s'est traduite par une forte augmentation de leur contribution moyenne aux revenus d'activité des couples, passée de 30 % à 39 % entre 1996 et 2015. De fait, le revenu

Graphique 1 – Évolution de l'activité par structure de ménage



Lecture : en 2015, 57 % des individus vivent dans un couple dont les deux conjoints sont actifs.

Source : ERF5 réropolées de 1996 à 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; calculs France Stratégie

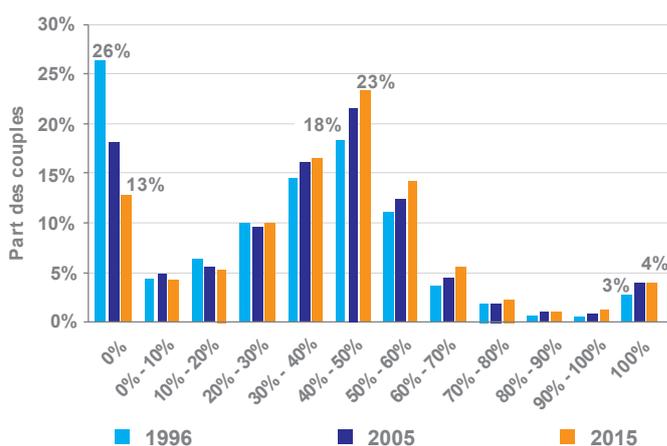
moyen d'activité des femmes en couple a augmenté presque de moitié sur la période, en euros constants, quand celui des hommes gagnait seulement 10 %. Et la part des couples où la femme ne travaille pas a été divisée par deux, passant de 26 % à 13 % (voir Graphique 2). Malgré ce rapprochement, les couples où l'homme est le principal pourvoyeur de revenus demeurent très majoritaires. En 1996, une femme sur cinq gagnait plus que son conjoint ; en 2015, c'est le cas pour un peu plus d'une femme sur quatre⁴.

Des couples plus homogames

La progression relative du revenu d'activité des femmes au sein des couples s'est accompagnée d'un phénomène moins connu – le renforcement de l'homogamie de revenus. Généralement étudiée en termes d'origine sociale ou de niveau de diplôme⁵, l'homogamie est analysée ici à partir des revenus d'activité des conjoints. Elle désigne le fait que les couples ne se forment pas « au hasard » sur l'échelle des revenus, mais qu'ils associent souvent des femmes et des hommes percevant des revenus de niveaux proches. Pour examiner l'impact de la hausse de l'activité des femmes sur ce phénomène, on répartit l'ensemble des personnes vivant en couple par quintiles de revenus d'activité, des 20 % les plus modestes (Quintile 1) aux 20 % les plus aisés (Quintile 5). Plus les conjoints appartiennent à une catégorie proche, plus le couple est dit homogame.

Qu'observe-t-on sur vingt ans ? En 1996, un couple sur cinq était composé de conjoints appartenant au même quintile de revenu. En 2015, c'est le cas pour plus d'un

Graphique 2 – Contribution des femmes aux revenus d'activité totaux du couple



Lecture : en 2015, pour 23 % des couples, la contribution des femmes au revenu d'activité total du couple est comprise entre 40 % et 50 %.

Source : ERF5 réropolées de 1996 à 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; calculs France Stratégie

4. Pour une analyse détaillée de la contribution relative des femmes au revenu du ménage, voir Bertrand M., Kamenica E. et Pan J. (2015), « Gender identity and relative income within households », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 130(2), p. 571-614. Pour la France, voir Morin T. (2014), « Écarts de revenus au sein des couples. Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *Insee Première*, n° 1665, mars.

5. Bouchet-Valat M. (2014), « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites », *Revue française de sociologie*, vol. 55(3), p. 459-505.

quart des couples. Une certaine homogamie existait déjà en 1996, mais elle apparaissait plus contenue et moins prononcée aux deux extrémités de la distribution. Quel que soit leur positionnement sur l'échelle des revenus, les hommes étaient majoritairement en couple avec des femmes du premier ou du deuxième quintile (voir Tableau 1). Cette situation, qui correspondait au modèle du couple avec une femme inactive ou peu active, était alors très répandue, et dans tous les milieux sociaux⁶. Elle est beaucoup plus rare en 2015 pour les hommes les plus aisés : la part des couples dont l'homme appartient au cinquième quintile et la femme au premier a été divisée par deux en vingt ans. Désormais, plus de la moitié des hommes les plus aisés sont en couple avec des femmes appartenant au moins au troisième quintile de revenu d'activité. À l'inverse, le nombre de couples dont les deux conjoints figurent parmi les 20 % les plus modestes a doublé. Si l'homogamie concerne tous les niveaux de revenus, elle s'est particulièrement renforcée aux extrémités de la distribution.

Effritement de la part des couples, réduction des écarts de revenus entre hommes et femmes grâce à la hausse de l'emploi féminin, montée de l'homogamie... Ces évolutions majeures ont sans conteste modifié la répartition des revenus d'activité entre individus et ménages, mais leurs conséquences sur l'évolution des inégalités sont *a priori* ambivalentes. L'intégration des femmes sur le marché du travail et donc la hausse de leurs revenus contribuent fortement à réduire les inégalités entre les sexes. En revanche, la montée de l'homogamie risque d'accroître les inégalités entre ménages car elle accentue la concentration des revenus au sommet de la distribution, au détriment des couples les plus modestes mais aussi des personnes seules et des familles monoparentales. Pour se prononcer sur l'évolution des inégalités, il convient d'examiner plus avant le jeu complexe de ces effets contradictoires.

EFFET SUR LES INÉGALITÉS : DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

La mesure des inégalités dépend beaucoup du cadre d'analyse retenu : faut-il raisonner à l'échelle des individus ou des ménages ? *avant* ou *après* la redistribution publique ? Une étape intermédiaire, celle de la « redistribution privée » – soit la mise en commun des ressources au sein même du ménage –, se révèle riche d'enseignements.

Des individus aux ménages : comment analyser l'évolution des inégalités ?

Les inégalités de revenus sont le plus souvent analysées sous deux angles : la distribution des revenus d'activité et

Tableau 1 – Répartition des couples selon le quintile de revenu d'activité de chaque conjoint en 1996 et en 2015

		1996					Ensemble
		Quintile des femmes					
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Quintile des hommes	Q1	3 %	1 %	1 %	1 %	1 %	6 %
	Q2	5 %	5 %	2 %	1 %	1 %	14 %
	Q3	7 %	8 %	5 %	3 %	1 %	23 %
	Q4	7 %	6 %	5 %	4 %	2 %	25 %
	Q5	11 %	6 %	4 %	5 %	5 %	31 %
Ensemble		34 %	26 %	17 %	15 %	9 %	100 %
		2015					Ensemble
		Quintile des femmes					
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Quintile des hommes	Q1	6 %	2 %	2 %	1 %	1 %	12 %
	Q2	5 %	5 %	3 %	2 %	1 %	15 %
	Q3	5 %	6 %	5 %	3 %	1 %	20 %
	Q4	5 %	6 %	5 %	5 %	2 %	23 %
	Q5	6 %	5 %	5 %	6 %	6 %	29 %
Ensemble		28 %	25 %	20 %	17 %	11 %	100 %

Lecture : en 2015, dans 6 % des couples, l'homme et la femme appartiennent au premier quintile de revenu d'activité (soit aux 20 % les plus modestes).

Note : le champ correspond à tous les individus en couple, actifs et inactifs. Les conjoints inactifs, par définition sans revenu d'activité, appartiennent donc au premier quintile.

Source : ERFS rétrospectives de 1996 à 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; calculs France Stratégie

la distribution des niveaux de vie après transferts sociaux et fiscaux. La première porte sur les revenus individuels : elle ne retient que les salaires ou les revenus tirés d'une activité indépendante, auxquels s'ajoutent certaines prestations visant au remplacement d'un revenu d'activité (allocations chômage, pensions de retraite)⁷. La distribution des niveaux de vie est quant à elle mesurée en incluant l'ensemble des revenus du ménage auquel l'individu appartient, après prise en compte des transferts sociaux et fiscaux. La somme est divisée par le nombre d'« unités de consommation », de façon à tenir compte du nombre de personnes dans le ménage.

Le diagnostic sur les inégalités comme sur les politiques publiques visant à les atténuer s'appuie généralement sur une comparaison des revenus *avant* et *après* redistribution publique. Mais cette approche fait l'impasse sur un processus redistributif qui intervient en amont des transferts sociaux et fiscaux : dans la majorité des cas, les membres d'un même ménage mettent en commun l'ensemble de leurs ressources. Cette étape intermédiaire qu'on peut qualifier de « redistribution privée » n'inclut pas les transferts financiers entre ménages⁸ mais seulement le partage des ressources entre conjoints. On considère que, dans un

6. Maruani M. (2017, rééd.), *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte.

7. Quand on analyse les inégalités de revenus primaires, on ajoute à ces revenus d'activité les revenus du patrimoine.

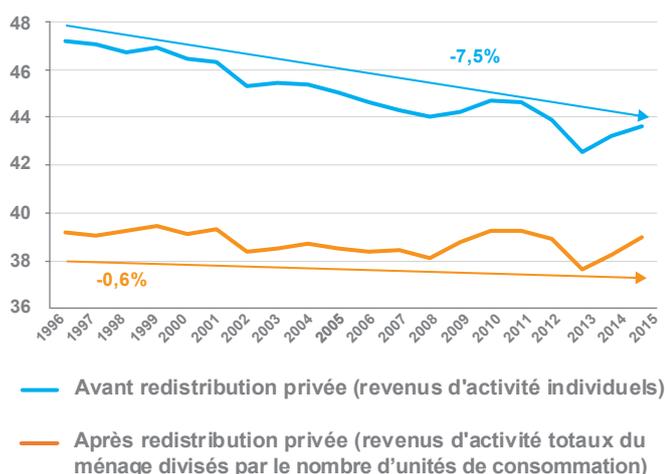
8. Kranklader E., Ferret A. et Schreiber A. (2018), « La solidarité financière entre ménages. 36 milliards d'euros d'aides annuelles transférées entre ménages », *Insee Première*, n° 1707, juillet.



couple, celui ou celle qui perçoit le revenu d'activité le plus important transfère une partie de ce revenu à son conjoint afin d'égaliser leurs revenus. C'est la situation majoritaire en France : en 2010, parmi les couples qui vivent ensemble depuis au moins un an et dont au moins un conjoint est actif, près des deux tiers déclarent mettre leurs revenus intégralement en commun⁹. Les pouvoirs publics eux-mêmes prennent en compte les revenus totaux du ménage et non le revenu d'activité individuel pour calculer de nombreux prélèvements et prestations, ou pour fixer le montant des pensions alimentaires.

La redistribution privée modifie logiquement le niveau des inégalités : mettre les revenus en commun dans les couples, c'est réduire les inégalités entre individus, du moins tant que les écarts de rémunération entre conjoints persistent. Mais l'ampleur de cette redistribution a nécessairement été affectée par les grandes évolutions sociales repérées plus haut. Des couples moins nombreux, c'est moins d'individus susceptibles de bénéficier de transferts privés. Des couples moins inégaux en leur sein, c'est moins de transferts privés nécessaires pour égaliser les revenus. Étudier l'évolution de la redistribution privée sur vingt ans, c'est donc se munir d'un prisme précieux pour détecter les « glissements tectoniques » qui modifient lentement la répartition des revenus et des niveaux de vie.

Graphique 3 – Inégalités de revenu d'activité avant et après redistribution privée sur la population adulte, 1996-2015 – Indice de Gini en points de pourcentage



Lecture : en 2015, l'indice de Gini après redistribution privée est de 39 points de pourcentage pour la population totale âgée de 25 à 60 ans. Entre 1996 et 2015, ces inégalités mesurées par l'indice de Gini ont diminué de 0,6 %.

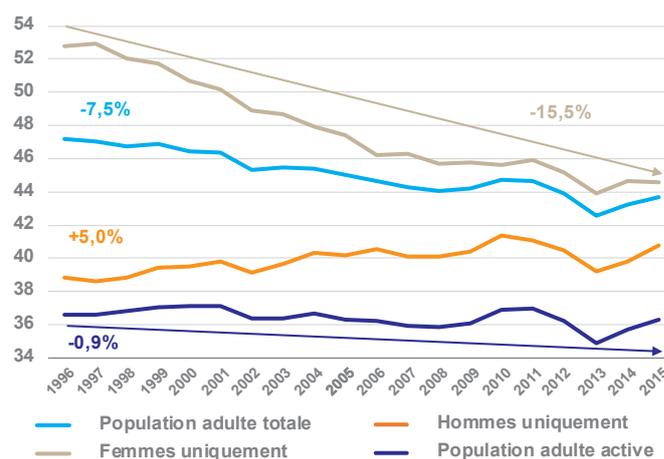
Source : ERFS rétropolées de 1996 à 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; calculs France Stratégie

Où est passée la baisse des inégalités de revenus d'activité ?

Il faut à présent tenter de mesurer précisément l'effet de ces évolutions sociodémographiques à chaque étape de la distribution des revenus – à l'échelle primaire des revenus d'activité, après redistribution privée et après redistribution publique. On recourt pour ce faire à une méthode statistique dite de « calage sur marges »¹⁰, qui opère par simulation. Quelle serait la distribution des revenus en 2015 si le taux d'activité des femmes, les structures familiales et le degré d'homogamie de revenus des couples étaient restés les mêmes qu'en 1996 ? Inversement, quelle aurait été en 1996 la distribution des revenus si ces variables s'étaient situées aux niveaux observés en 2015 ? De telles simulations permettent de calculer différents indicateurs d'inégalités et de pauvreté et d'en déduire l'effet moyen des modifications sociodémographiques sur la distribution des revenus.

S'agissant de la distribution primaire individuelle, on constate que les inégalités de revenu d'activité parmi la population adulte âgée de 25 à 60 ans ont diminué de 7,5 % entre 1996 et 2015, l'indice de Gini passant de 47,2 à 43,6 points (voir Graphique 3). Ce fort recul des inégalités est essentiellement dû à la progression du taux d'activité des femmes. Pour preuve, les inégalités baissent à peine si on les mesure sur la seule population touchant effectivement un revenu

Graphique 4 – Inégalités de revenu d'activité avant redistribution privée par sexe et statut d'activité, 1996-2015 – Indice de Gini en points de pourcentage



Lecture : en 2015, l'indice de Gini avant redistribution privée permettant de mesurer les inégalités de revenu d'activité est de 44,6 points de pourcentage parmi les femmes. Entre 1996 et 2015, ces inégalités entre femmes (actives et inactives) mesurées par l'indice de Gini ont diminué de 15,5 %.

Source : ERFS rétropolées de 1996 à 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; calculs France Stratégie

9. Pontieux S. (2012), « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première*, n° 1409, juillet. Cette hypothèse peut cependant être discutée : voir Roy D. (2006), « L'argent du "ménage", qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 15, Paris, La Découverte.

10. Pour plus de précision, voir l'annexe méthodologique sur le site de France Stratégie et Sautory O. (1993), « La macro CALMAR. Redressement d'un échantillon par calage sur marges », Insee, document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, novembre.

d'activité (-0,9 %) et elles augmentent même si on les mesure uniquement parmi les hommes (+5 %)¹¹ (voir Graphique 4). En revanche, la progression de l'activité féminine a divisé par deux le nombre de personnes ne touchant aucun revenu parmi les 25-60 ans et les inégalités de revenu d'activité ont ainsi diminué de 15,5 % parmi les femmes. De fait, cette hausse de l'emploi féminin a réduit le niveau des inégalités de revenus d'activité de 3,2 points de Gini (voir Tableau 2). Autrement dit, elle explique à elle seule la quasi-totalité de la baisse des inégalités effectivement observée¹².

Qu'en est-il à la deuxième étape, donc après redistribution privée ? La forte baisse des inégalités de revenus d'activité individuels ne s'est pas traduite par une réduction notable des inégalités de revenus après redistribution au sein des ménages : les premières ont donc diminué de 7,5 %, les secondes sont demeurées quasiment stables à -0,6 % (voir Graphique 3). Certes, la mise en commun des ressources au sein des couples est toujours favorable à la réduction des inégalités, mais on constate que son effet atténuateur s'est nettement réduit en vingt ans.

Ce résultat peut surprendre *a priori*. La hausse de l'activité féminine ayant engendré une importante baisse des inégalités de revenu d'activité calculée sur l'ensemble de la population adulte âgée de 25 à 60 ans, cette évolution aurait dû avoir un impact sur les inégalités une fois prise en compte la mise en commun des ressources dans les couples. Pourquoi n'en a-t-il rien été ? L'analyse montre que la hausse de l'activité féminine a bien eu un impact non négligeable : elle a contribué à baisser les inégalités à hauteur de 1,6 point d'indice de Gini (voir Tableau 2). L'effet est deux fois moindre que celui observé en amont, mais cette atténuation est

somme toute logique, car la progression de l'emploi féminin contribue dans le même temps à diminuer la masse des transferts privés.

En réalité, avec des couples moins nombreux et une homogamie de revenus plus forte, c'est l'ensemble des transformations sociodémographiques qui ont amoindri la redistribution privée : alors qu'elle représentait 19 % de l'ensemble des revenus d'activité en 1996, elle n'en représentait plus que 14 % en 2015¹³. Dès lors, l'effet égalisateur opéré par la progression de l'emploi féminin s'est trouvé plus qu'annulé par la modification concomitante des structures familiales et par la hausse de l'homogamie. Après redistribution privée, le recul de la part des couples dans la population et la montée de la monoparentalité ont contribué à augmenter les inégalités à hauteur de 1,2 point de Gini. La progression de l'homogamie, quant à elle, les a poussées à hauteur de 1,9 point (voir Tableau 2).

En définitive, malgré l'effet favorable lié à l'insertion des femmes sur le marché du travail, l'ensemble des évolutions sociales a donc poussé plutôt à la hausse les inégalités de revenus si on les mesure après redistribution privée (à hauteur de $-1,6 + 1,2 + 1,9 = +1,5$ point de Gini). Et le fait qu'elles soient restées à peu près stables entre 1996 et 2015 révèle que l'effet additionnel, lié à la seule déformation de la distribution des revenus d'activité sur la période, a joué en sens contraire¹⁴.

Reste la troisième étape : quel est l'impact de ces évolutions sociodémographiques sur les inégalités après redistribution publique ?

Tableau 2 – Effets des évolutions sociodémographiques sur les inégalités et la pauvreté, entre 1996 et 2015 – Indice de Gini en points de pourcentage

	Indice de Gini avant redistribution privée	Indice de Gini après redistribution privée	Indice de Gini de niveau de vie après redistribution publique	Taux de pauvreté (en %)
1996 observé	47,2	39,2	28,1	15,1
Effet de la hausse de l'activité des femmes	-3,2	-1,6	-0,6	-0,7
Effet de la modification des structures familiales (baisse des couples, hausse des familles monoparentales et personnes seules)	0,1	1,2	0,2	0,1
Effet de la hausse de l'homogamie	0,2	1,9	0,7	2,1
Effet total de la modification des structures familiales et de la hausse de l'homogamie	0,3	3,0	0,9	2,2
2015 observé	43,6	39,0	29,0	14,9

Lecture : en 2015, l'indice de Gini après redistribution privée vaut 39,2 points de pourcentage. La modification des structures familiales et la hausse de l'homogamie entre 1996 et 2015 ont eu tendance à augmenter les inégalités de 3,0 points dont 1,2 point lié à la modification des structures familiales et 1,9 point lié à la hausse de l'homogamie.

Source : ERFS rétropolées de 1996 à 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; calculs France Stratégie

11. Cette hausse des inégalités parmi les hommes renvoie à l'augmentation des inégalités entre la population des très hauts salaires, essentiellement masculine, et le reste de la population, dont les hommes peu qualifiés particulièrement touchés par la crise. Voir Amar M. (2010), « Les très hauts salaires du secteur privé », *Insee Première*, n° 1288, avril ; et Cabannes P.-Y. (2014), « Trois décennies d'évolutions du marché du travail », *Trente ans de vie économique et sociale*, Insee Références p. 55-67.
12. L'effet de la modification des structures familiales et de la hausse de l'homogamie sur les inégalités de revenu d'activité avant redistribution privée est négligeable (0,1 et 0,2 points de Gini). Des corrélations entre structure de ménage et revenu d'activité peuvent cependant expliquer l'effet non nul. Voir l'[annexe méthodologique](#).
13. Les pensions alimentaires n'ont pas modifié cette tendance. Ce mode de transfert est d'un montant bien inférieur aux transferts liés à la mise en commun au sein du ménage. En outre, toutes les situations d'isolement ou de désunion ne donnent pas lieu à versement de pensions alimentaires.
14. La prise en compte des revenus perçus par les ménages au titre de leur patrimoine (revenus financiers liés à des détentions d'action et de produits d'épargne, loyers perçus par des propriétaires bailleurs) ne modifie pas ces résultats. Les inégalités de patrimoine étant plus élevées que les inégalités de revenu d'activité, le niveau des inégalités entre ménages après redistribution privée et avant redistribution publique est plus élevé quand on ajoute les revenus du patrimoine. Mais on observe le même impact sur leurs évolutions des variations observées sur le taux d'activité, la structure des ménages et l'homogamie.



UNE BAISSÉ DE LA REDISTRIBUTION PRIVÉE COMPENSÉE PAR LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE ?

L'effet modérateur sur les inégalités exercé par la sphère privée, *via* le partage des ressources au sein des ménages, apparaît donc en perte de vitesse. Cette tendance soulève d'importants enjeux pour la redistribution publique. Notre système socio-fiscal a-t-il « compensé » en tout ou partie cette baisse de la redistribution privée, pour en contrecarrer l'impact sur les inégalités et la pauvreté ? Si oui, à quel coût pour les finances publiques ?

Une compensation partielle de l'effet sur les inégalités et la pauvreté

Sur les vingt dernières années, les inégalités de niveau de vie sont en légère hausse, bien que relativement stables depuis la crise de 2008¹⁵. Ces inégalités prennent en compte non seulement les revenus d'activité, les revenus du patrimoine et la configuration familiale de chaque ménage mais aussi la redistribution publique *via* les prélèvements obligatoires (cotisations sociales, CSG, impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales, allocations logement). Sur notre population âgée de 25 à 60 ans, l'indice de Gini du niveau de vie augmente légèrement entre 1996 et 2015, de 28,1 points à 29,0 points, tandis que le taux de pauvreté est quasi stable, passant de 15,1 % à 14,9 % de la population active¹⁶ (voir Tableau 2).

Lorsqu'on étudie les transformations sociodémographiques à l'œuvre, on constate qu'elles ont finalement peu d'impact sur les inégalités de niveau de vie après redistribution publique. Chaque phénomène ferait varier l'indice de Gini de moins d'un point, et comme ces évolutions ne jouent pas dans le même sens, leur cumul paraît faible : il ressort à $-0,6+0,2+0,7 = +0,3$ point. En revanche, elles tendent à augmenter significativement les inégalités après redistribution privée, mais avant redistribution publique. Ceci confirme que notre système socio-fiscal a eu tendance à compenser la baisse de redistribution privée due aux évolutions sociodémographiques.

Les mêmes phénomènes sont encore plus visibles s'agissant du taux de pauvreté. La déformation des structures familiales et surtout la progression de l'homogamie ont contribué sur vingt ans à augmenter ce taux de 2,2 points de pourcentage pour la population totale (voir Tableau 2). Cela s'explique notamment par le nombre croissant de familles monoparentales et de couples dont les deux

conjointes ont de faibles revenus. Certes, la hausse de l'activité des femmes a joué en sens inverse, mais dans une moindre mesure, à hauteur de 0,7 point. Le fait que le taux de pauvreté n'ait pas augmenté, alors que les évolutions sociodémographiques le poussaient à la hausse, montre que le système socio-fiscal a bien joué un rôle d'amortisseur¹⁷.

D'où une hausse des transferts publics

La compensation par la redistribution publique du recul de la redistribution privée s'est faite au prix d'une hausse des transferts sociaux. Il est possible d'illustrer cet impact et son ampleur en simulant l'effet de la variation des structures familiales et du niveau d'homogamie sur les ressources fiscales et le montant des prestations sociales. Le Tableau 3 présente ce qu'auraient été les montants d'impôt sur le revenu et de prestations sociales en 2015 si les structures familiales et l'homogamie étaient restées identiques à celles de 1996. Sous cette hypothèse, les recettes publiques au titre de l'impôt sur le revenu seraient restées quasiment stables, mais les dépenses de prestations sociales auraient été sensiblement moins élevées : elles auraient été réduites de 13 %, ce qui représente un gain de 6,2 milliards d'euros sur notre champ. L'essentiel de ces moindres dépenses sociales concerne les minima sociaux et les prestations logement.

Cet exercice de simulation présente surtout un intérêt illustratif : il ne vise pas à fournir un chiffrage précis de l'impact des modifications sociodémographiques sur le montant des transferts publics mais seulement à montrer que cet impact est loin d'être négligeable.

Tableau 3 – Effet des modifications de structure des ménages et de l'homogamie sur les transferts publics

	Montant observé dans l'enquête en 2015	Montant simulé pour l'année 2015 avec la structure familiale et le niveau d'homogamie de 1996	Variation entre situation observée en 2015 et simulations	
	Mds€	Mds€	Mds€	%
Impôt sur le revenu	43,0	43,1	0,2	0 %
Prestations sociales totales	46,6	40,4	-6,2	-13 %
Prestations familiales	22,9	22,5	-0,4	-2 %
Prestations logement	12,1	9,7	-2,4	-20 %
Prestations précarité rmi rsa	5,6	3,4	-2,2	-39 %
Prestations précarité autres (handicap, vieillesse)	6,0	4,8	-1,2	-20 %

Lecture : en 2015, les dépenses de prestations sociales totales sur notre champ s'élèvent à 46,6 milliards d'euros (euros courants 2015). Si les structures familiales et le niveau d'homogamie n'avaient pas évolué depuis 1996 (indicateur agrégé), ces dépenses s'élèveraient à 40,4 milliards d'euros. Elles seraient donc 13 % moins élevées. Source : ERFIS rétrospectives de 1996 à 2015, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA ; calculs France Stratégie

15. Cette tendance analysée par la statistique publique sur population totale (Blasco J., Cazenave-Lacrouts M.-C. et Labarthe J. (2018), *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Insee Références) se vérifie dans notre analyse menée sur une population âgée de 25 à 60 ans.

16. Pour un indicateur dont l'intervalle de confiance est de + ou -0,2 %.

17. Les effets de la hausse de l'activité, les modifications des structures familiales et la hausse de l'homogamie n'expliquent pas l'ensemble des évolutions observées des inégalités et de la pauvreté entre 1996 et 2015, qui ont pu être affectées par des modifications de la distribution individuelle des revenus, ou du système de transferts et de prélèvements.

CONCLUSION

Le système de redistribution publique français repose en grande partie sur le fait que les conjoints mettent en commun leurs ressources. Dès lors, une importante modification des mécanismes de redistribution privée, qu'elle soit causée par la diminution de la part des couples dans la population ou par le renforcement de l'homogamie, a aussi des effets sur le fonctionnement et les coûts de la redistribution publique.

Or les évolutions de la composition des ménages observées depuis 1996 pourraient se poursuivre : la part d'adultes vivant en couple pourrait continuer à diminuer et celles des familles monoparentales et des personnes seules pourraient augmenter fortement à l'horizon 2050¹⁸.

A contrario, les évolutions des comportements d'activité pourraient à l'avenir avoir un impact moins favorable sur les inégalités qu'elles ne l'ont eu sur les vingt dernières années. D'une part en raison du ralentissement prévisible de la hausse de l'activité¹⁹. D'autre part du fait d'évolutions des comportements d'activité plus différenciées entre catégories de la population observées depuis 1996 : chute du taux d'activité dans les familles monoparentales depuis 2009, importance croissante du diplôme dans le taux d'activité des hommes et des femmes, progression moindre du taux d'emploi des femmes en couple lorsque leur conjoint est inactif ou touche un revenu d'activité faible, hausse du risque de chômage des hommes les moins qualifiés...

En fin de compte, cet exercice illustre la nécessité d'analyser plus en détail les déterminants des inégalités avant redistribution publique pour appréhender les évolutions passées comme à venir des inégalités de niveau de vie en France, et pour évaluer l'efficacité de la redistribution qu'y opère le système socio-fiscal. Celle-ci ne dépend en effet pas uniquement de l'ampleur et des caractéristiques de la fiscalité et des prestations sociales, mais aussi des évolutions sociodémographiques susceptibles d'influer la distribution des revenus primaires des ménages. Ces évolutions sont ainsi à l'origine de nouveaux risques, face auxquels nos systèmes sociaux doivent constamment adapter leurs réponses²⁰. Elles devront être prises en compte dans les réformes à venir des transferts sociaux, en particulier dans la perspective de la mise en place d'un revenu universel d'activité.

Mots clés : inégalités, pauvreté, redistribution publique, redistribution privée, activité des femmes, couple, famille monoparentale, homogamie

18. D'après Jacquot A. (2006), « Des ménages toujours plus petits. Projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 », *Insee Première*, n° 1106, et Jacquot A. (2012), « La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 : une estimation par la croissance attendue du nombre des ménages », *Le point sur...*, n° 135, Commissariat général au développement durable, août.
19. Koubi M. et Marrakchi A. (2017), « Projections à l'horizon 2070. Une hausse moins soutenue du nombre d'actifs », *Insee Première*, n° 1646, mai.
20. Esping-Andersen G. (2009), *Incomplete revolution: Adapting welfare states to women's new roles*, Polity ; Esping-Andersen G. et Palier B. (2008), *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil.

Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ; directeur de la rédaction : Fabrice Lenglard, commissaire général adjoint ; secrétaire de rédaction : Olivier de Broca ; impression : France Stratégie ; dépôt légal : novembre 2018 - N° ISSN 2556-6059 ; contact presse : Jean-Michel Roullé, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



FranceStrategie



@Strategie_Gouv



@FranceStrategie_



france-strategie

France Stratégie est un organisme d'études et de prospective, d'évaluation des politiques publiques et de propositions placé auprès du Premier ministre. Lieu de débat et de concertation, France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions. Elle donne à ses travaux une perspective européenne et internationale et prend en compte leur dimension territoriale.

Annexe méthodologique de la Note d'analyse n° 71

« Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? »

Pauline Grégoire-Marchand
avec la contribution de Nicolas Frémeaux



Annexe méthodologique

Pauline Grégoire-Marchand, Département Société et politiques sociales

Avec la contribution de Nicolas Frémeaux, conseiller scientifique

Quel est l'effet des grandes évolutions sociodémographiques de ces vingt dernières années sur les inégalités ?

Afin de répondre à cette question, on a recours aux enquêtes ERFS 1996-2015 qui fournissent la distribution des revenus et des niveaux de vie sur une période de vingt ans. En utilisant la méthode dite de « calage sur marges », on peut en effet modifier, pour une année d'observation donnée, la pondération de l'échantillon de l'enquête et observer ainsi comment se déforment les inégalités dans la population si l'on imprime – ou au contraire si l'on neutralise – une modification du poids respectif de certains types de ménages dans la population.

Ce document présente les enquêtes utilisées et l'échantillon d'étude construit à partir de ces données (I). Il passe en revue les différents concepts de revenu utilisés dans la Note d'analyse (II). Enfin, il explore la façon dont le recours à la méthode de calage sur marges a permis de simuler différentes situations sociodémographiques contrefactuelles, en 1996 et 2015, afin de déterminer l'effet de la hausse de l'activité des femmes, des changements de structures familiales et de la hausse de l'homogamie sur l'évolution des inégalités et de la pauvreté (III).

I. Les enquêtes ERFS : une source pour étudier les évolutions des inégalités et de la pauvreté

a. Présentation générale de l'enquête

Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) rétropolées de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

L'ERFS¹ apparie les réponses des ménages interrogés dans le cadre de l'enquête Emploi de l'Insee avec leurs revenus tels qu'ils les déclarent au fisc et les prestations sociales qu'ils perçoivent (principalement de la Cnaf). Elle permet ainsi d'analyser les revenus des ménages de France métropolitaine suivant des critères sociodémographiques usuels : catégorie socioprofessionnelle et âge des personnes composant le ménage, taille du

¹ www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231/.

ménage, région de résidence, etc., mais également la position de chaque individu vis-à-vis à du marché du travail (actif occupé, chômeur, inactif).

L'enquête permet d'étudier les différents types de revenus perçus par un individu et par le ménage auquel il appartient. Plus précisément, on peut ainsi distinguer :

- les revenus individuels perçus par chaque membre du ménage : salaires, pensions, retraites, indemnités de chômage, bénéfiques agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux ;
- les revenus non individualisables : les prestations sociales (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) ainsi que les revenus du patrimoine (revenus fonciers, revenus issus de la détention d'un patrimoine financier) ;
- les impôts acquittés par les ménages (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et prime pour l'emploi).

Lorsque plusieurs versions d'un millésime existent suite à une modification méthodologique introduite par l'Insee (exemple : seconde version d'ERFS 2012, retravaillée pour être rendue homogène et cohérente rétrospectivement avec des modifications méthodologiques intervenues sur le traitement des données de l'année 2013), nous utilisons à chaque fois la dernière version du millésime rendue disponible.

Le champ retenu par les études de la statistique publique à partir d'ERFS est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires (i.e. vivant sous un même toit dans un logement « ordinaire ») dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en collectivité (foyers, prisons, hôpitaux, etc.) ou habitations mobiles ainsi que les personnes sans domicile. Ce champ recouvre une population de 23,1 millions de ménages comptant 56,4 millions de personnes en 1996, dont 42,9 millions d'adultes, et de 28,0 millions de ménages comptant 62,5 millions de personnes en 2015, dont 47,8 millions d'adultes.

b. Restrictions de champ introduites pour les besoins de l'étude

Pour l'étude, des restrictions supplémentaires ont été introduites, conduisant à ne pas retenir toutes les personnes couvertes par l'enquête.

Plus précisément, on commence par se restreindre aux adultes âgés de 25 à 60 ans vivant seuls ou en couple, sans enfant ou avec enfants de moins de 25 ans. Cette restriction du champ permet de se concentrer sur les personnes en âge de travailler et de limiter en partie les effets d'entrée sur le marché du travail. On dénombre alors 11,0 millions de ménages comptant 27,6 millions de personnes âgées de 25 à 60 ans en 1996, et 12,8 millions de ménages comptant 29,3 millions de personnes âgées de 25 à 60 ans en 2015.

Puis, parmi ces adultes âgés de 25 à 60 ans, on exclut de l'échantillon les couples dont un des deux conjoints a moins de 25 ans ou plus de 60 ans, les ménages « complexes » et les couples de même sexe. Au sens statistique du terme, on nomme ménages complexes les ménages qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes car le type de liens (liens de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes. Les ménages complexes sont exclus de l'échantillon car la mise en commun des

ressources risquent de s'organiser selon d'autres modalités que dans un ménage composé d'une seule famille. Les couples de même sexe quant à eux sont exclus de l'échantillon car l'enquête ne permet pas de les identifier rigoureusement et d'étudier les couples de même sexe sur toute la période d'étude (1996-2015)². Après ces restrictions, on dénombre 25,6 millions de personnes âgées de 25 à 60 ans en 1996 soit 93 % de la population totale âgée de 25 à 60 ans et 26,8 millions de personnes âgées de 25 à 60 ans en 2015 soit 91,5 % de la population totale âgée de 25 à 60 ans en 2015.

c. Conséquences sur les résultats de statistiques descriptives

Les restrictions de champ et la définition retenue en matière de taux d'activité (existence d'un revenu d'activité ou d'un revenu de remplacement non nul, plutôt que actif au sens du BIT) dans la Note d'analyse conduisent logiquement à des résultats différents de ceux, de référence, publiés par la statistique publique. Cependant, les tendances et les ordres de grandeur mis en évidence s'avèrent comparables, ce qui conforte ensuite les analyses proposées.

Structures familiales

La statistique publique dispose de différentes sources de données pour étudier les compositions familiales³. Les enquêtes Familles et logements (EFL) sont les enquêtes de référence pour analyser les structures familiales et leurs évolutions. Mais ces enquêtes n'étant réalisées en pratique qu'une fois par décennie (1962, 1975, 1982, 1990, 1999, 2011), on utilise des enquêtes plus régulières pour décrire avec précision les évolutions socio-démographiques, au premier chef les enquêtes du recensement – désormais annuelles – et l'enquête Emploi en continu (sur le terrain tout au long de l'année).

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), qui s'appuient sur les données recueillies durant une année d'enquête emploi, présentent l'intérêt de fournir des données annuelles, entre 1996 et 2015, à la fois sur les revenus et sur les caractéristiques sociodémographiques des individus et des ménages auxquels ils appartiennent. C'est pourquoi nous avons utilisé cette source pour étudier l'impact de l'évolution des structures familiales sur les inégalités et la pauvreté. Généralement, ce sont les différentes sources mobilisées qui expliquent certains écarts – légers – selon les études. Par exemple, sur la population totale, l'ERFS et l'enquête Emploi sous-estiment la part des familles monoparentales par rapport à l'enquête Famille et logements de – 0,9 point⁴. Cependant, le travail de calibrage et de pondération sur les enquêtes permet de construire des résultats cohérents et comparables entre chaque source.

Dans le cas présent, ce sont surtout les restrictions de champ qui conduisent à des résultats légèrement différents. Par exemple, le champ de cette étude (adultes âgés de 25 à 60 ans) conduit à une part de personnes seules et de familles monoparentales inférieure à celle que

² Buisson G. et Lapinte A. (2013), « [Le couple dans tous ses états](#) », *Insee Première*, n° 1435, février ; Toulemon L., Vitrac J. et Cassan F. (2005), « Le difficile comptage des couples homosexuels d'après l'enquête EHF », in Lefèvre C. et Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales*, Cahier de l'INED, n° 156.

³ Lapinte A. et Buisson G. (2017), « [Les structures familiales en France : comparaison entre le recensement, l'enquête famille et logements et l'enquête emploi](#) », *Document de travail*, n° F1703, Insee, février.

⁴ Lapinte A. et Buisson G. (2017), *op. cit.*

l'on observe sur l'ensemble du champ de l'ERFS, tout simplement parce que la prégnance des personnes seules et des familles monoparentales est plus forte parmi les personnes de moins de 25 ans.

Ces restrictions ne remettent cependant pas en cause les tendances et les ordres de grandeur observés sur l'ensemble du champ, en particulier lorsque l'on s'intéresse aux inégalités de revenu par structure familiale⁵.

Taux d'activité

Dans l'étude, un individu est considéré comme actif dès qu'il perçoit dans l'année un revenu d'activité (revenu du travail ou revenu de remplacement lié à l'exercice passé d'un travail – hors pension de retraite) non nul. Le taux d'activité est donc ici égal à la part des individus dont le revenu d'activité est strictement supérieur à zéro parmi l'ensemble des individus adultes. Aucune distinction statutaire n'est faite entre chômeurs et actifs occupés ou encore par temps de travail. Les analyses portent sur le revenu d'activité effectivement perçu.

Cette définition conduit à des taux d'activité de l'ensemble de la population plus élevés que ceux mesurés au sens du BIT. Sur notre échantillon, d'après notre définition, le taux d'activité des femmes, âgées de 25 à 60 ans est passé de 73,2 % en 1996 à 84,5 % en 2015, alors qu'il diminuait légèrement pour les hommes, de 94,2 % à 92,7 %. Si sur notre échantillon, nous avons utilisé le taux d'activité mesuré au sens du BIT, nous aurions obtenu des évolutions très proches (pour les femmes âgées de 25 à 60 ans, un taux d'activité de 73,0 % en 1996 et de 80,6 % en 2015, pour les hommes âgés de 25 à 60 ans, un taux d'activité de 92,1 % en 1996 et de 85,0 % en 2015). Ces chiffres sont surtout très proches des résultats de référence. Ainsi, d'après les enquêtes Emploi, le taux d'activité au sens du BIT des personnes de 25 à 60 ans en France métropolitaine est passé pour les femmes de 74,0 % en 1996 à 80,4 % en 2015 et pour les hommes de 90,8 % en 1996 à 89,6 % en 2015⁶. Les évolutions et les écarts entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes suivent ainsi les mêmes ordres de grandeur.

Indicateurs d'inégalités et de pauvreté

On utilise dans cette note les indicateurs d'inégalités et de pauvreté généralement présentés par la statistique publique mais à plusieurs étapes de distribution et sur un champ plus restreint.

L'indice de Gini est le plus fréquemment calculé sur le niveau de vie. Dans cette note d'analyse, nous le calculons sur trois revenus différents : revenu d'activité individuel, revenu d'activité après redistribution privée (qui tient compte du nombre d'unités de consommation du ménage) et niveau de vie.

⁵ Blasco J. et Labarthe J. (2018), « [Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période](#) », in *Les revenus et patrimoine des ménages – Édition 2018*, Insee Références, juin, p. 9-26. Vue d'ensemble. Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période.

⁶ Le taux d'activité au sens du BIT mesuré à partir des enquêtes Emploi est en 1996 de 56,0 % pour la population totale, âgée de 15 ans et plus, dont 63,8 % pour les hommes et 48,7 % pour les femmes, et en 2015 de 56,1 % pour la population totale, âgée de 15 ans et plus, dont 61,0 % pour les hommes et 51,7 % pour les femmes. Voir [Insee Résultats, n° 183](#), novembre 2016.

Le taux de pauvreté correspond à la mesure usuelle de la pauvreté monétaire. Il s'agit de la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

En revanche, on calcule les indices de Gini et le taux de pauvreté uniquement sur la population adulte âgée de 25 à 60 ans et non sur la population totale. Cela explique pourquoi les résultats ne correspondent pas aux chiffres publiés par la statistique publique. En 1996, le taux de pauvreté était de 14,5 % ; sur notre échantillon, il était de 15,1 %. En 2015, le taux de pauvreté est de 14,2 % ; sur notre échantillon, il est de 14,9 %. Ces restrictions ne modifient donc pas les tendances observées sur population totale en matière d'inégalités et de pauvreté.

II. Les concepts de revenu

Pour étudier les inégalités aux différentes étapes de distribution, et en particulier tenir compte des effets de la mise en commun des revenus dans les ménages, on utilise trois concepts de revenu : le revenu d'activité individuel, le « revenu d'activité après redistribution privée » et le niveau de vie.

a. Revenu d'activité individuel

Il s'agit de l'ensemble des revenus directs du travail (salaires et revenus indépendants) et/ou revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités journalières) déclarés à l'administration fiscale. Le revenu d'activité est individuel. Il correspond au revenu avant redistribution à l'intérieur du ménage. Étant donné le champ d'analyse (adultes âgés de 25 à 60 ans) et les changements de législation sur la période, nous n'avons pas tenu compte des éventuelles pensions de retraite.

b. Revenu après « redistribution privée »

Le concept de revenu d'activité après redistribution privée permet de mesurer le revenu dont disposent les individus après mise en commun des ressources du ménage. On se limite dans cette étude à la mise en commun des ressources au sein d'un même ménage et entre adultes. On ne tient donc pas compte des transferts financiers entre ménages et comme on se concentre sur les adultes, on ne tient pas compte des éventuels revenus d'activité des enfants.

En revanche, nous tenons compte des événements familiaux et de la structure des ménages en intégrant les éventuelles pensions alimentaires versées ou perçues et le nombre d'unités de consommation (UC) d'après l'échelle dite « modifiée de l'OCDE ». Le nombre d'unités de consommation permet de tenir compte de la composition du ménage – particulièrement du nombre d'enfants et de leur âge. La pondération est la suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

La définition du revenu d'activité après redistribution privée dépend donc de la structure du ménage.

- **Si l'individu ne vit pas en couple** (personne seule ou famille monoparentale), le revenu après redistribution privée est égal au revenu d'activité (majoré des éventuelles pensions

alimentaires reçues et minoré des éventuelles pensions alimentaires versées) divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage.

- Exemple 1 : soit un homme, vivant seul, sans enfant, percevant un salaire mensuel de 1 300 euros. Son revenu d'activité individuel est de 1 300 €/mois. Son revenu d'activité individuel après redistribution privée est aussi de 1 300 €/mois, puisque le ménage n'est composé que d'une unité de consommation.
- Exemple 2 : soit un homme vivant seul, percevant un salaire mensuel de 1 300 euros et versant 100 euros de pension alimentaire par mois. Son revenu d'activité individuel est de 1 300 €/mois. Son revenu d'activité individuel après redistribution privée est de 1 200 €/mois ($(1300-100)/1 = 1200$).
- Exemple 3 : soit une femme, en famille monoparentale avec deux enfants de 10 ans et 14 ans percevant un salaire mensuel de 2 000 euros et aucune pension alimentaire. Le ménage correspond à 1,8 unité de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour un enfant de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour un enfant de moins de 14 ans). Son revenu d'activité individuel est de 2 000 €/mois. Son revenu d'activité individuel après redistribution privée est de 1 111 €/mois ($2\ 000/1,8=1\ 111$).
- Exemple 4 : soit une femme, en famille monoparentale avec deux enfants de 10 ans et 14 ans percevant un salaire mensuel de 2000 euros et une pension alimentaire de 300 euros. Le ménage correspond à 1,8 unité de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour un enfant de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour un enfant de moins de 14 ans). Son revenu d'activité individuel est de 2 000 €/mois. Son revenu d'activité individuel après redistribution privée est de 1 278 €/mois ($(2\ 000+300)/1,8=1\ 278$).
- **Si l'individu vit en couple**, le revenu d'activité après redistribution privée est égal à la somme des revenus d'activité des deux conjoints (majoré des éventuelles pensions alimentaires reçues et minoré des éventuelles pensions alimentaires versées) divisée par le nombre d'unités de consommation du ménage.
 - Exemple 1 : soit un couple sans enfant. L'homme perçoit un salaire mensuel de 3 000 euros. La femme, exerçant en libéral, touche un revenu de 2 000 euros par mois. Le ménage correspond à 1,5 unité de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute autre personne de 14 ans ou plus). Le revenu d'activité individuel de l'homme est donc de 3 000 €/mois et celui de la femme de 2 000 €/mois. Après mise en commun des ressources dans leur ménage, leur revenu d'activité après redistribution privée est nécessairement identique. Il est de 3 333 €/mois chacun ($(3\ 000+2\ 000)/1,5$).
 - Exemple 2 : soit un couple avec deux enfants âgés de 8 et 10 ans et versant une pension alimentaire à un autre ménage de 200 euros par mois. Le ménage correspond à 2,1 unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour le second conjoint, $2*0,3$ UC pour les deux enfants de moins de 14 ans). L'homme perçoit un salaire mensuel de 3 000 euros. La femme, exerçant en libéral, touche un revenu de 2 000 €/mois. Le revenu d'activité individuel de l'homme est donc de 3 000 €/mois et celui de la femme de

2 000 €/mois. Après mise en commun des ressources dans leur ménage, leur revenu d'activité après redistribution privée est identique. Il est de 2 286 €/mois chacun $((3\ 000+2\ 000-200)/2,1)$.

Le terme « revenu d'activité après redistribution privée » utilisé dans l'étude est donc un raccourci sémantique. Il désigne en fait, plus précisément, un niveau de vie tiré des revenus d'activité, avant prise en compte de tout autre apport supplémentaire (revenu du patrimoine, redistribution publique opérée par le système socio-fiscal).

- c. **Niveau de vie** : revenu disponible du ménage, après redistribution socio-fiscale, divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage

III. La méthode de simulation des structures de ménage de 1996 en 2015 par calage sur marges

a. Présentation générale de la méthode

Afin d'estimer l'impact des mutations sociodémographiques sur les inégalités et la pauvreté, on estime quels auraient été le niveau des inégalités et de pauvreté, ainsi que les recettes fiscales et les dépenses de prestations sociales à taux d'activité, structure de ménage et niveau d'homogamie inchangés. Pour cela, nous avons besoin de figer les évolutions sociodémographiques sans modifier pour autant les autres évolutions liées à d'autres facteurs économiques, sociaux, techniques ou encore législatifs (mutations professionnelles, réformes fiscales et sociales, etc.). Pour ce faire, on a recours à une méthode spécifique dite de « calage sur marges »⁷.

Dans l'enquête ERFIS, chaque ménage enquêté est affecté d'un « poids » qui lui est propre, poids d'autant plus grand que la situation du ménage est censée représenter un grand nombre de ménages dans la population, et dont l'agrégation permet de rendre compte de la diversité des situations de revenu, mais aussi de la structure sociodémographique des ménages (structure familiale, proportion de couples dont les revenus d'activité sont proches, etc.) telle qu'on l'observe en population générale à une date donnée (au travers des données de recensement en particulier). Dès lors, il est possible, via la méthode de calage sur marges⁸, de faire varier ces poids pour simuler une situation où on modifie la structure sociodémographique de la population afin d'étudier l'effet de cette modification sur les inégalités de revenu.

Afin d'estimer le plus finement l'impact des évolutions sociodémographiques entre 1996 et 2015, on réalise deux séries de simulation puis on calcule l'effet moyen obtenu. Plus précisément, on simule ce qu'aurait été en 2015 la distribution des revenus si le taux d'activité des femmes, les structures familiales et le niveau d'homogamie de revenu des

⁷ Sautory O. (1993), « La macro CALMAR, Redressement d'un échantillon par calage sur marges », *Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales*, n° F9310, Insee.

⁸ Plusieurs méthodes de calage sur marges peuvent être utilisées (linéaire, de raking ratio, logit ou linéaire tronquée). Dans cette étude, on a recours à la méthode linéaire du calage sur marges. Cette méthode est robuste et suffisante ici pour limiter la dispersion des poids. Les distributions des poids obtenues avec les autres méthodes présentent de fortes corrélations et ne modifient donc pas significativement les résultats observés.

couples étaient restés les mêmes qu'en 1996 et, inversement, on simule ce qu'aurait été en 1996 la distribution des revenus si le taux d'activité des femmes, les structures familiales et le niveau d'homogamie de revenu des couples étaient ceux observés en 2015.

Deux ensemble de trois simulations sont effectuées, consistant à figer la structure des ménages telle qu'on l'observe soit en 1996, soit en 2015, suivant trois types de configurations, elles-mêmes déterminées par trois variables de catégorisation (S1, S2, S3) :

- [S1] On répartit la population des individus en quatre groupes en croisant le genre et la position sur le marché du travail (homme actif, homme inactif, femme active, femme inactive). Un individu est ici considéré comme actif dès que son revenu d'activité annuel (revenu du travail ou revenu de remplacement) est non nul.
- [S2] On répartit les individus suivant la structure familiale à laquelle ils appartiennent avec une variable à 7 modalités : couple sans enfant, couple avec un enfant, couple avec deux enfants, couple avec trois enfants ou plus, famille monoparentale avec un enfant, famille monoparentale avec deux enfants ou plus, personne seule.
- [S3] = [S2*homogamie] On répartit les individus en croisant la structure familiale à laquelle ils appartiennent d'une part (7 modalités), leur positionnement sur l'échelle des revenus d'activité conjointement au positionnement de leur éventuel conjoint d'autre part (35 modalités). La variable d'homogamie compte 35 modalités : $5*5 = 25$ modalités pour le positionnement interquintile des couples, 5 modalités pour celui des hommes seuls et 5 modalités pour celui des femmes seules.

b. Effet des évolutions sociodémographiques sur les inégalités et la pauvreté entre 1996 et 2015 mesurées par la méthode de calage sur marge

À chaque simulation correspond une distribution des revenus et des niveaux de vie, sur la base de laquelle on peut calculer les indicateurs d'inégalités et de pauvreté. Pour analyser l'effet de ces évolutions sociodémographiques sur les inégalités et la pauvreté en 2015 et en 1996, on compare alors les indices de Gini et le taux de pauvreté observés effectivement en 2015 et en 1996 à ceux obtenus lors des différentes simulation :

- indice de $Gini_{2015}$ – indice de $Gini_{2015}^{S1,S2 \text{ ou } S3(1996)}$ et taux de $pauvreté_{2015}$ – taux de $pauvreté_{2015}^{S1,S2 \text{ ou } S3(1996)}$ quand on simule ce qui se serait produit en 2015 si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie n'avaient pas évolué depuis 1996 ;
- indice de $Gini_{1996}^{S1,S2 \text{ ou } S3(2015)}$ – indice de $Gini_{1996}$ et taux de $pauvreté_{1996}^{S1,S2 \text{ ou } S3(2015)}$ – $pauvreté_{1996}$ quand on simule ce qui se serait produit en 1996 si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie atteignaient déjà les niveaux et proportions de 2015.

Le Tableau 1 présente ainsi les indices de Gini et le taux de pauvreté que nous aurions observé en 2015 si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie n'avaient pas évolué depuis 1996. Le Tableau 2 présente les indices de Gini et le taux de pauvreté que nous aurions observé en 1996 si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie avaient déjà eu les niveaux de 2015. À chaque fois on présente la valeur de l'indice de Gini ou du taux de pauvreté et l'effet de chaque simulation sur les niveaux d'inégalités et de pauvreté, c'est-à-dire de combien cette simulation tend à augmenter ou réduire les inégalités et la pauvreté.

**Tableau 1 – Simulation des niveaux d'inégalités et de pauvreté en 2015
si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie
n'avaient pas évolué depuis 1996**

	Gini avant redistribution privée		Gini après redistribution privée		Gini de niveau de vie après redistribution publique		Taux de pauvreté	
	Valeur de l'indice	Effet par rapport à 2015	Valeur de l'indice	Effet par rapport à 2015	Valeur de l'indice	Effet par rapport à 2015	Taux	Effet par rapport à 2015
2015 observé	43,6		39,0		29,0		14,9 %	
Taux d'activité de 2015 appliqué à 1996 [S1]	46,9	-3,3	40,9	-1,9	29,7	-0,7	15,9 %	-1,0
Structures familiales de 2015 appliquées à 1996 [S2]	43,4	+0,2	37,9	+1,1	28,7	+0,3	14,7 %	+0,2
Structures familiales et niveau d'homogamie de 2015 appliquées à 1996 [S3]	43,3	+0,3	36,1	+2,9	28,1	+0,9	12,6 %	+2,2

Note : l'indice de Gini est présenté en points de pourcentage.

Lecture : en 2015, l'indice de Gini après redistribution privée vaut 39,0 points de pourcentage. Si les structures familiales étaient restées figées depuis 1996, l'indice de Gini après redistribution privée vaudrait 37,9 points de pourcentage en 2015. Le niveau des inégalités après redistribution privée en 2015 tend donc à être plus élevé de 1,1 point suite aux évolutions de structures familiales.

Source : ERFS rétropolées de 1996 à 2015 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, calculs France Stratégie

**Tableau 2 – Simulation des niveaux d'inégalités et de pauvreté en 1996
si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie
avaient déjà les niveaux de 2015**

	Gini avant redistribution privée		Gini après redistribution privée		Gini de niveau de vie après redistribution publique		Taux de pauvreté	
	Valeur de l'indice	Effet par rapport à 1996	Valeur de l'indice	Effet par rapport à 1996	Valeur de l'indice	Effet par rapport à 1996	Taux	Effet par rapport à 1996
1996 observé	47,2		39,2		28,1		15,1 %	
Taux d'activité de 2015 appliqué à 1996 [S1]	44,0	-3,2	37,9	-1,3	27,7	-0,5	14,7 %	-0,4
Structures familiales de 2015 appliquées à 1996 [S2]	47,2	+0,0	40,4	+1,2	28,7	+0,1	15,3 %	+0,2
Structures familiales et niveau d'homogamie de 2015 appliquées à 1996 [S3]	47,5	+0,3	42,4	+3,2	28,1	+0,8	17,3 %	-2,2

Note : l'indice de Gini est présenté en points de pourcentage.

Lecture : en 1996, l'indice de Gini après redistribution privée vaut 39,2 points de pourcentage. Si les structures familiales étaient déjà semblables à celles de 2015, l'indice de Gini après redistribution privée aurait valu 40,4 points de pourcentage en 2015. Le niveau des inégalités après redistribution privée en 1996 tendrait donc à être plus élevé de 1,2 point si on avait déjà en 1996 les structures familiales de 2015.

Source : ERFS rétrospectives de 1996 à 2015 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, calculs France Stratégie

Enfin, pour obtenir une estimation unique de l'effet des différentes évolutions socio-démographiques sur les indicateurs d'inégalité, on prend la moyenne des effets de chaque série de simulation (Tableau 3).

L'évolution de l'homogamie n'étant pas indépendante de l'évolution de la structure des ménages, nous réalisons les simulations à partir d'un indicateur agrégé. Puis, dans un second temps, pour isoler l'effet de l'homogamie de l'effet de l'évolution des structures familiales, on compare les écarts de chaque simulation [S2] et [S3] à la situation observée en 2015 : $(\text{indice de Gini}_{2015} - \text{indice de Gini}_{S3}) - (\text{indice de Gini}_{2015} - \text{indice de Gini}_{S2})$ et $(\text{taux de pauvreté}_{2015} - \text{taux de pauvreté}_{S3}) - (\text{taux de pauvreté}_{2015} - \text{taux de pauvreté}_{S2})$.

Tableau 3 – « Effet net » des évolutions sociodémographiques sur les inégalités et la pauvreté

	Gini avant redistribution privée	Gini après redistribution privée	Gini de niveau de vie après redistribution publique	Taux de pauvreté (en %)
1996 observé	47,2	39,2	28,1	15,1 %
Effet de la hausse de l'activité des femmes [S1]	-3,2	-1,6	-0,6	-0,7
Effet de la modification des structures familiales [S2]	+0,1	+1,2	+0,2	+0,1
Effet isolé de la hausse de l'homogamie (effet de [S3] - effet de [S2])	+0,2	+1,9	+0,7	+2,1
Effet total de la modification des structures familiales et de la hausse de l'homogamie [S3]	+0,3	+3,0	+0,9	+2,2
2015 observé	43,6	39,0	29,0	14,9 %

Note : l'indice de Gini est présenté en points de pourcentage.

Lecture : en 2015, l'indice de Gini après redistribution privée vaut 39,2 points de pourcentage. La modification des structures familiales et la hausse de l'homogamie entre 1996 et 2015 ont eu tendance à augmenter les inégalités de 3,0 points dont 1,2 point lié à la modification des structures familiales et 1,9 point lié à la hausse de l'homogamie.

Source : ERFS rétopolées de 1996 à 2015 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, calculs France Stratégie

c. Effet des évolutions sociodémographiques sur les transferts publics mesurés par la méthode de calage sur marges

À partir des différentes simulations, on constate que les transformations sociodémographiques à l'œuvre ont finalement peu d'impact sur les inégalités de niveau de vie et la pauvreté après redistribution publique (voir Tableau 3 et Note d'analyse). On en déduit que le système socio-fiscal a eu tendance à compenser la baisse de la redistribution privée due aux évolutions sociodémographiques. Dès lors, pour illustrer ce mécanisme, on simule avec la même méthode de calage sur marges l'effet de la hausse de l'activité des femmes, de la variation des structures familiales et du niveau d'homogamie sur les ressources fiscales et le montant des prestations sociales.

La méthode de calage sur marges permet de faire varier les poids des ménages auxquels les individus appartiennent en fonction des différentes modifications sociodémographiques simulées. Donc modifier le poids relatif des différents types de ménages selon la configuration familiale ou le niveau d'homogamie simulé, c'est aussi modifier la masse totale d'impôts payés et la masse de prestations perçues par l'ensemble de la population.

Par exemple, en 2015, sur notre champ, 57 % des personnes vivant en couple avec un enfant et 83 % des familles monoparentales avec un enfant perçoivent des prestations sociales. Les allocataires de prestations sociales vivant en couple perçoivent en moyenne 1 536 euros de prestations sociales totales par an contre 4 839 euros pour ceux vivant dans

une famille monoparentale avec un enfant. Lors des simulations de structures familiales de 1996 sur l'année 2015, on simule une diminution de la part de couples avec un enfant et une augmentation de la part de familles monoparentales avec un enfant dans la population totale. En conséquence, on augmente la part de ménages percevant des prestations familiales et, plus particulièrement, on augmente la part de ménages percevant des prestations sociales en moyenne plus élevées.

On calcule donc l'ensemble des ressources fiscales et des dépenses sociales de 1996 et de 2015. Puis on utilise les coefficients de pondération propres à chaque série de simulations pour estimer ce qu'auraient été les ressources fiscales et les dépenses sociales de 2015 si le taux d'activité des femmes, les structures familiales et le niveau d'homogamie de revenu des couples étaient restés les mêmes qu'en 1996 et, inversement, ce qu'auraient été en 1996 les ressources fiscales et les dépenses sociales si le taux d'activité des femmes, les structures familiales et le niveau d'homogamie de revenu des couples étaient ceux de 2015.

- À partir de ces estimations, on compare l'écart entre les montants observés effectivement en 1996 et 2015 à ceux obtenus lors des différentes simulations :
 $\text{Montants d'impôt sur le revenu}_{2015} - \text{Montants d'impôt sur le revenu}_{2015}^{S1, S2 \text{ ou } S3 (1996)}$ et
 $\text{Montant des prestations sociales}_{2015} - \text{Montant des prestations sociales}_{2015}^{S1, S2 \text{ ou } S3 (1996)}$ quand on simule ce qui se serait produit en 2015 si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie n'avaient pas évolué depuis 1996 ;
- $\text{Montants d'impôt sur le revenu}_{1996}^{S1, S2 \text{ ou } S3 (2015)} - \text{Montants d'impôt sur le revenu}_{1996}$ et
 $\text{Montant des prestations sociales}_{1996}^{S1, S2 \text{ ou } S3 (2015)} - \text{Montant des prestations sociales}_{1996}$ quand on simule ce qui se serait produit en 1996 si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie atteignaient déjà les niveaux et proportions de 2015.

Pour les prestations sociales, on calcule les montants totaux puis on détaille par type de prestations du ménage : prestations familiales (prestations familiales petite enfance, ARS, AEEH, AF et CF), prestations logement, prestations précarité (RSA) et autres prestations sociales (handicap AAH CAAH et vieillesse).

Le Tableau 4 présente ainsi les montants de transferts publics que nous aurions observés en 2015 si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie n'avaient pas évolué depuis 1996. Le Tableau 5 présente les montants de transferts publics que nous aurions observés en 1996 si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie avaient déjà eu les niveaux de 2015. À chaque fois on présente le montant des transferts publics (impôt sur le revenu, prestations sociales totales et prestations sociales détaillées) et l'effet de chaque simulation sur les niveaux d'inégalités et de pauvreté, c'est-à-dire de combien cette simulation tend à augmenter ou réduire les inégalités et la pauvreté.

**Tableau 4 – Simulation des montants de transferts publics en 2015
si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie
n'avaient pas évolué depuis 1996**

	Taux d'activité de 1996 appliqué à 2015 [S1]				Structures familiales et niveau d'homogamie de 1996 appliqués à 2015 [S3]		
	Montants observés en 2015	Montants simulés	Variation entre situation observée en 2015 et simulations		Montants simulés	Variation entre situation observée en 2015 et simulations	
			Mds €	%		Mds €	%
Impôt sur le revenu	43,0	43,2	0,3	1 %	43,4	0,4	1 %
Prestations sociales totales	46,6	49,5	2,9	6 %	39,9	-6,8	-14%
Prestations familiales	22,9	23,6	0,7	3 %	22,6	-0,3	-1 %
Prestations logement	12,1	12,8	0,6	5 %	9,3	-2,8	-23 %
Prestations précarité	5,6	6,3	0,7	13 %	3,4	-2,2	-39 %
Prestations autres (handicap, vieillesse)	6,0	6,8	0,7	12 %	4,5	-1,5	-25 %

Note : tous les résultats sont présentés en euros courants 2015.

Lecture : en 2015, les dépenses sociales totales sur notre champ s'élèvent à 46,6 milliards d'euros. Si les structures familiales et le niveau d'homogamie étaient restés figés depuis 1996, ces dépenses auraient été de 39,9 milliards d'euros en 2015 soit 14 % moins élevées. Les dépenses sociales totales tendraient donc à être moins élevées de 6,8 milliards d'euros en l'absence de transformation des structures familiales et de hausse de l'homogamie entre 1996 et 2015.

Source : ERFS réropolées de 1996 à 2015 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, calculs France Stratégie

**Tableau 5 – Simulation des montants de transferts publics en 1996
si les taux d'activité, les structures familiales et l'homogamie
avaient déjà les niveaux de 2015**

	Montants observés en 1996	Taux d'activité de 2015 appliqué à 1996 [S1]			Structures familiales et niveau d'homogamie de 2015 appliqués à 1996 [S3]		
		Montants simulés	Variation entre situation observée en 1996 et simulations		Montants simulés	Variation entre situation observée en 1996 et simulations	
			Mds €	Mds €		%	Mds €
Impôt sur le revenu	36,8	36,6	0,2	1 %	36,9	-0,1	0 %
Prestations sociales totales	39,9	39,5	0,4	1 %	45,4	-5,6	-12 %
Prestations familiales	23,2	23,0	0,2	1 %	23,7	-0,5	-2 %
Prestations logement	10,6	10,6	-0,1	0 %	12,6	-2,0	-16 %
Prestations précarité	3,1	3,0	0,1	4 %	5,3	-2,2	-41 %
Prestations autres (handicap, vieillesse)	2,9	2,8	0,1	3 %	3,8	-0,9	-23%

Note : tous les résultats sont présentés en euros courants 2015.

Lecture : en 1996, les dépenses sociales totales sur notre champ s'élevaient à 39,9 milliards d'euros. Si les structures familiales et le niveau d'homogamie de 1996 étaient déjà semblables aux configurations et niveaux de 2015, ces dépenses auraient été de 45,4 milliards d'euros. Les dépenses sociales totales tendent donc à être 12 % plus faibles (de -5,6 milliards d'euros) si on garde les structures familiales et le niveau d'homogamie de 1996 au lieu d'y appliquer celles de 2015.

Source : *ERFS rétropolées de 1996 à 2015 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, calculs France Stratégie*

Enfin, pour obtenir une estimation unique de l'effet des différentes évolutions socio-démographiques sur les montants des transferts publics, on prend la moyenne des effets de chaque série de simulations (Tableau 6). Pour cela, on calcule l'écart moyen entre montant observé et montant simulé puis on applique cet écart à chaque montant observé pour présenter l'effet net de la simulation. Le Tableau 6 de cette annexe méthodologique et le Tableau 3 de la Note d'analyse présentent cette méthode appliquée aux transferts de 2015. On présente les montants observés en 2015 puis les montants de 2015 +/- l'effet net (mesuré en milliards d'euros) de la hausse de l'activité des femmes ([S1]) et du changement des structures familiales et de la hausse de l'homogamie ([S3])

On obtient que les recettes publiques au titre de l'impôt sur le revenu seraient restées quasiment stables pour les différentes évolutions simulées. Mais les dépenses de prestations sociales auraient été plus élevées sans hausse de l'activité des femmes (de +1,6 milliard d'euros soit +3%) et qu'elles auraient été sensiblement moins élevées sans modification des structures familiales et hausse de l'homogamie (de -13 %, ce qui représente un gain de 6,2 milliards d'euros sur notre champ).

**Tableau 6 – « Effet net » des évolutions sociodémographiques
sur les transferts publics**

	Montant observé dans l'enquête en 2015	Effet net des taux d'activité de 1996 appliqués à 2015 sur les transferts publics en 2015			Effet net de la structure familiale et du niveau d'homogamie de 1996 appliqués à 2015 sur les transferts publics en 2015		
		Montant simulé	Variations en Mds €	Variation en %	Montant simulé	Variations en Mds €	Variation en %
Impôt sur le revenu	43,0	43,2	0,2	1 %	43,1	0,2	0 %
Prestations sociales totales	46,6	48,2	1,6	3 %	40,4	-6,2	-13 %
Prestations familiales	22,9	23,4	0,5	2 %	22,5	-0,4	-2 %
Prestations logement	12,1	12,4	0,3	2 %	9,7	-2,4	-20 %
Prestations précarité	5,6	6,0	0,4	8 %	3,4	-2,2	-39 %
Prestations autres (handicap, vieillesse)	6,0	6,4	0,4	7 %	4,8	-1,2	-20 %

Note : tous les résultats sont présentés en euros courants 2015.

Lecture : en 2015, les dépenses de prestations sociales totales sur notre champs'élèvent à 46,6 milliards d'euros. Si les structures familiales et le niveau d'homogamie n'avaient pas évolué depuis 1996 (indicateur agrégé), ces dépenses s'élèveraient à 40,4 milliards d'euros. Elles seraient donc 13 % moins élevées.

Source : ERFS réropolées de 1996 à 2015 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, calculs France Stratégie

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[@francestrategie_](https://www.instagram.com/francestrategie_)



FRANCE STRATÉGIE

France Stratégie est un organisme d'études et de prospective, d'évaluation des politiques publiques et de propositions placé auprès du Premier ministre. Lieu de débat et de concertation, France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions. Elle donne à ses travaux une perspective européenne et internationale et prend en compte leur dimension territoriale.